

Document 1

Les mesures à prendre qui suivent ont été proposées dans le cadre des rencontres sur l'examen de la gestion 2014.

Tableau 1 : Mesures à prendre selon l'examen de la gestion 2014

à	Mesure à prendre	Partie ayant fait la proposition	Échéance
OTM-1	Déployer les efforts nécessaires, en 2015, pour revoir les indicateurs de rendement clés et leurs données sources afin d'assurer l'uniformité.	Direction des services de gestion de l'eau potable	<i>T3 de 2015</i>
OTM-2	Revoir le processus opérationnel associé aux demandes de renseignements sur l'eau pour veiller à ce que : <ul style="list-style-type: none">• les critères qui permettent de mener une enquête sur place, notamment ceux afférents aux plaintes pour manque d'esthétisme, soient uniformément adoptés par le Centre d'appels;• les appels soient d'abord passés à l'Unité des relations avec la clientèle et non directement à l'Unité de l'assurance de la qualité de l'eau.	Direction des services de gestion de l'eau potable et Direction des services des affaires des Services environnementaux	<i>T4 de 2015</i>
OTM-3	Demander au personnel de l'Unité de l'assurance de la qualité de l'eau d'examiner les données antérieures sur les puits sentinelles et de formuler des recommandations en vue d'améliorer le programme de surveillance de ces puits.	Direction des services de gestion de l'eau potable	<i>T4 de 2015</i>
OTM-4	Demander au personnel de l'Unité de l'assurance de la qualité de l'eau d'examiner le rapport coût-avantages associé à l'obtention de résultats d'analyse au moyen d'un balayage	Direction des services de gestion de l'eau potable	<i>T4 de 2015</i>

à	Mesure à prendre	Partie ayant fait la proposition	Échéance
	complet pour les composés organiques volatils et les substances organiques à l'état de trace et à l'analyse des composés organiques volatils par le laboratoire du Centre environnemental Robert-O.-Pickard plutôt que par un laboratoire tiers.		
OTM-5	Poursuivre l'étroite surveillance de l'avancement de l'adoption, par le Conseil, d'un programme de prévention des refoulements et d'un règlement municipal sur le sujet.	Services environnementaux	2015
OTM-6	Demander le classement des demandes de renseignements sur la qualité de l'eau potable reçues par le Centre d'appels. Examiner, en collaboration avec le Centre d'appels, la nature des problèmes réglés par le Centre et déterminer si des sous-classifications sont nécessaires.	Direction des services de gestion de l'eau potable et Direction des services des affaires des Services environnementaux	T3 de 2015
OTM-7	Discuter de l'efficacité du programme d'entretien lors des rencontres sur l'évaluation des indicateurs de rendement clés du système de gestion de la qualité avec les responsables de l'Unité de la production de l'eau et de l'Unité du réseau de distribution de l'eau, et veiller à ce que les examens annuels comprennent des discussions sur les besoins en ressources dans le cadre des projets d'immobilisations, qui réduisent la capacité à réaliser les activités d'entretien prévues.	Direction des services des affaires des Services environnementaux	T2 de 2015

à	Mesure à prendre	Partie ayant fait la proposition	Échéance
CTM-1	La haute direction prévoit présenter un rapport au Comité de l'environnement et au Conseil en septembre 2015 pour demander l'approbation d'une politique visant la création d'un programme de prévention des refoulements.	Services environnementaux	T3 de 2015
CTM-2	La haute direction prévoit présenter un rapport au Conseil en septembre 2015. Ce rapport précisera les responsabilités de surveillance associées au degré de diligence prévu à l'article 19 de la <i>Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable</i> .	Services environnementaux	T3 de 2015
CTM-3	La haute direction recommande qu'un examen stratégique soit effectué par les Services environnementaux pour comparer l'établissement des priorités relativement aux mesures à prendre qui découlent des processus suivants : <ul style="list-style-type: none"> • amélioration constante du système de gestion de la qualité de l'eau potable; • établissement, par la Direction du génie de l'environnement, d'un cadre de classement des projets d'installations; • examen des mesures correctives et préventives de la Direction de la gestion des eaux usées. 	Services environnementaux	T4 de 2015